

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Bernadette MARQUIS, Maire.

**ORDRE DU JOUR :**

- ↳ **Travaux de requalification de la rue des Rappes : Attribution du marché**
- ↳ **Remboursement des frais de déplacement des bénévoles de la Médiathèque**
- ↳ **Régime indemnitaire employés : RIFSEEP**

⇒ **Questions diverses**

Convocation adressée le : 28 juin 2024

Présents : MME Bernadette MARQUIS, BONTEMPS Virginie, et MM. Dominique AZIER, Anthony BOULOUNDNINE, M. Christophe DURIN, Gérard HAYOTTE, Anthony LANGEVIN, Julien POTHIER et Pierre VISSA et Laurent VOIRY.

**Absent :**

**Secrétaire :** M. Julien POTHIER

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 mai 2024.

Les membres du Conseil Municipal, à 9 voix pour et une abstention (M. LANGEVIN Anthony, car non présent au dernier conseil) approuvent le compte rendu.

N° DCM 17/2024	<b>Travaux de requalification des la rue des Rappes Attribution du maché</b>
-------------------	--

Mr Julien POTHIER rappelle que la consultation concernant les travaux de requalification de la rue des Rappes a été lancée via Vosges Matin et la plateforme de dématérialisation Xmarches.fr, le 10 juin 2024 avec une date limite de réception des offres le 10 juillet 2024 à 12 H 00. L'ouverture des plis a eu lieu lors de la commission aménagement du 22 juillet 2024.

Conformément au règlement de la consultation, le jugement des offres a été effectué sur la base des critères suivants :

- Prix des prestations : 60 % (soit 60 points sur 100 possibles)
- Qualité de la proposition technique : 40 % (soit 40 points sur 100 possibles)

Pour mémoire, l'estimation administrative globale s'élève à 117 300 € H.T.

75 entreprises ont téléchargé le dossier de consultation. 5 offres ont été reçues dans le délai imparti.

Les offres ont été ouvertes avec le maître d'œuvre M. DELMARRE Éric du Bureau d'études I.D.P Consult via la plate-forme Xmarches.fr.

Entreprises	Coût (en € HT)	Prix (60 points)	Technique (40 points)	Note (100 points)	Classement
<b>COLAS</b>	90 607,60 €	39	32	71	3ème
<b>EUROVIA</b>	76 455,00 €	46	34	80	2ème
<b>PEDUZZI TP</b>	102 273,00 €	34	36	70	4ème
<b>TRB</b>	82 285,00 €	43	26	69	5ème
<b>VALDENAIRE TP</b>	<b>58 300,00 €</b>	<b>60</b>	<b>24</b>	<b>84</b>	<b>1er</b>

Après analyse, les cinq candidatures ont été jugées recevables. M. POTHIER donne le compte rendu du rapport d'analyse des offres que le maître d'œuvre a établi :

Il est proposé de retenir l'entreprise VALDENAIRE TP qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** d'attribuer le marché à :

- L'entreprise VALDENAIRE TP

**AUTORISE** Mme le Maire à signer les marchés comme indiqué ci-dessus et les documents s'y rapportant.

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget Commune- Article 2315.

M. AZIER Dominique devra rappeler l'Entreprise VALDENAIRE par rapport à la date de début de travaux ( non demandée dans le dossier).

Une rencontre avec la commission travaux et le maître d'œuvre sera organisée soit le 22 ou 23 juillet 2024.

N° DCM 18/2024	<b>Autorisation de remboursement des frais de déplacement des bénévoles de la médiathèque</b>
-------------------	---

Mme Le Maire expose

**Considérant** l'existence d'une médiathèque communale

**Considérant** l'existence d'un règlement intérieur

**Considérant** que ce service est géré et animé par les agents de la commune et des bénévoles,

**Considérant l'adhésion de la commune au réseau départemental de la MDV,**

**Considérant** qu'il convient de fixer les modalités de remboursement des frais de déplacement de ces agents et bénévoles.

Elle propose que la commune puisse rembourser les frais de déplacement selon le barème officiel de la fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve la prise en charge des frais de déplacements des agents de la commune et des bénévoles de la médiathèque.

2 bénévoles sont actuellement concernés

N° DCM	<b>Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)</b>
--------	--

Projet de délibération pour la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)  
Réunion de la Commission du Comité Social du territoire le 24 septembre 2024

La délibération sera mise à l'ordre du jour du 3 octobre 2024.

### INFORMATIONS DIVERSES :

#### **Travaux place de l'Église**

- Point sur la facturation : sur le montant du marché de 304 007 € (HT), 262 762,5 € (HT) ont été mandatés à l'appui des factures des entreprises.
- Calendrier suite des travaux
  - Installation signalétique routière et marquage au sol : 10/07
  - Installation auvent par l'entreprise Judicaël MARTIN (hors marché) : semaine 29 du 15/07 au 19/07
  - Installation mobilier par EUROVIA : report semaine 37 soit du 09/09 au 13/09 (problème dans la saisie de la commande)
  - Aménagement des espaces verts : automne 2024

#### **Aménagement Aire de jeux**

Subvention accordée le 21/06 par la Région Grand Est de 24 272 € au titre du dispositif « soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population ».

### **Ecoles Uxegney (effectif année scolaire 2024-2025)**

- Ecole élémentaire : 153 élèves dont 19 élèves domaviérois
- Ecole maternelle : 74 élèves dont 10 élèves domaviérois

### **Tournée d'été des Jolies Mômes**

Suite à l'appel à candidature lancé par la CAE, 18 communes dont Domèvre ont postulé à l'accueil d'un spectacle en juillet août. La commune ayant déjà bénéficiée du spectacle gratuit sur plusieurs étés, la CAE a priorisé les communes n'ayant jamais reçu la prestation.

### **Programme Week-end du 7 et 8 septembre**

Vendredi 6 septembre à 18h : remise des récompenses par le jury de fleurissement intercommunal

Samedi 7 septembre à 20h : repas des chasseurs avec DJ, structure gonflable et feu d'artifice

Dimanche 8 septembre à 11h : fête des parents avec les nouveaux nés (4 nouveaux nés)

### **Immeuble Succession Mme BERTRAND Marie-France**

L'immeuble de 110 m<sup>2</sup> est mis en vente par le notaire à 45 000 €. Après quelques recherches et dans le but de louer le bien à terme, la rénovation de la maison coûterait à minima 145 000 € (130 000 € de travaux + 15 000 € de maîtrise d'œuvre).

Le conseil décide de ne pas donner suite à ce projet.

### **PLU**

Des modifications complémentaires sont proposées par le bureau d'études EOLIS

- Secteur Perrey : zone N à mettre en UB comme le reste,
- Secteur Perrey + bas du village : intégrer une zone Ni
- Rue des Frères Mourot : revoir la zone UX

### **St Anne**

Fête annuelle qui se déroulera en l'église de Domèvre le dimanche 28 juillet 2024

### **Demandes d'intention d'aliéner**

- Immeuble de Mme BORNE
- Immeuble M. et Mme RIVAT
- Immeuble M. et Mme PINGUET
- Terrain M. LAMOISE Noël

### **Bâtiments communaux**

Alerte du SDIS lors de la pré-visite du 13 juin 2024 en vue de la commission sécurité qui se réunira le 22 juillet.

Mise en place et suivi d'un registre de sécurité pour les 5 bâtiments communaux

Selon le type de bâtiment, plusieurs contrôles doivent être effectués (système sécurité incendie, extincteur, électricité, BAES (bloc autonome d'éclairage de secours), gaz et plaque de cuisson pour la salle polyvalente)

La commune prévoit de passer des prestations via le marché de la CAE.

#### **Réalisation d'un plan communal de sauvegarde**

Révision des bornes incendies

Plan d'évacuation des bâtiments à créer ou mettre à jour

#### **Rénovation énergétique bâtiment garderie MAM**

Après un diagnostic préalable des consommations, des possibilités techniques d'aménagement, la CAE propose plusieurs scénarios de rénovation énergétique du bâtiment :

- Scénario 1 minimaliste (création vélux,...) : 6 700 € (HT)
- Scénario 2 intermédiaire (scénario 1 + remise en état VMC, isolation de la mezzanine au-dessus de la garderie, éclairage LED) : 31 400 € (HT) dont 13 400 € de subventions escomptées
- Scénario 3 maximaliste (scénario 1 + 2 + isolation....) : 77 980 € (HT) dont 32 000 € de subventions escomptées

Voir salle à côté de la MAM.

Voir stockage du matériel de la DAL. Voir local « pompier ». Demander la clé du local à la présidente.

Voir assurance de la commune sur ce bâtiment ?

#### **Zone d'Accélération des Energies Renouvelables**

Les zones définies par la commune devront être intégrés à la plateforme nationale.

#### **Forêt**

En raison des conditions climatiques rendant l'accès difficile aux chemins forestiers, les coupes de bois à destination des habitants n'ont pas encore été sortis par Mr THOUVENIN. La commune demande que ces bois soient sortis dès que possible. Ceux de 2024 ne sont pas encore coupés.

L'ONF a toutefois accordé la sortie de bois pour une entreprise privée.

#### **Congé des agents**

Jean-Louis du 15/07 au 26/07

Karine du 29/07 au 16/08

Séance levée à 22H35